

# Bourses pour les séjours en centres de vacances ou colonies de vacances

## Objectifs :

Aider les familles qui souhaitent envoyer leurs enfants en centres de vacances ou en colonies de vacances.

## Financement :

5,49 € par enfant et par journée dans la limite de 15 jours par année scolaire.

L'aide du Département est cumulable avec les bons-vacances de la Caisse d'allocations familiales

## Contexte

---

*Ce régime d'aide s'inscrit dans la politique de prévention éducative du Département au titre de son action sociale envers les publics en situation de précarité.*

## OBJET

Aide pour financer les séjours d'enfants en centres de vacances ou colonies de vacances.

## BENEFICIAIRES

Famille ayant leur résidence principale en Lot-et-Garonne.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'enfant doit être mineur à la date du départ en séjour de vacances.

La famille de ou des enfants concernés par la demande doit avoir sa résidence principale en Lot-et-Garonne.

Seuls les séjours avec hébergement, en centres de vacances ou colonies de vacances déclarés auprès de la D.D.C.S.P.P (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) sont éligibles à cette aide.

Cette aide ne concerne pas les séjours linguistiques.

Le quotient familial doit être égal ou inférieur à 556 € (valeur année scolaire 2023-2024).

Cette aide est limitée à 15 jours maximum par année scolaire.

## MODALITES DE CALCUL

Quotient familial retenu : 1/12<sup>ème</sup> du revenu brut global perçu par la famille, divisé par le nombre de personnes vivant au foyer.

## **Pièces à fournir**

---

### **Pour la demande**

- Imprimé de demande de bourse.
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

### **Pour que le dossier soit réputé complet**

- Dates de naissance de chacun des enfants et du parent ayant formulé la demande.
- Nom et adresse complète de l'organisateur du séjour.
- Lieu et dénomination du séjour (préciser le département d'accueil).
- Numéro du récépissé de déclaration du séjour, attribué par la D.D.C.S.P.P. (si connu).
- Dates exactes du séjour.
- Nombre de personnes vivant au foyer.
- Date et signature du demandeur.

### **Pour le paiement**

Paiement exclusif au prestataire organisateur sur présentation des pièces suivantes :

- Attestation de présence de l'enfant au séjour
- RIB du prestataire

L'ensemble de ces pièces sont à adresser à :

Département de Lot-et-Garonne  
Direction générale adjointe du développement social  
Hôtel du Département  
47922 AGEN CEDEX 9

## **CONTACT**

---

**Direction : Direction générale  
adjointe du Développement Social  
Pôle administratif**

**Tel : 05 53 69 40 93**

**Mail : [bourses.colonies-de-  
vacances@lotetgaronne.fr](mailto:bourses.colonies-de-vacances@lotetgaronne.fr)**

## **Date limite de dépôt des dossiers**

---

3 semaines avant le départ de l'enfant.